

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 janvier 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze janvier, s'est réuni salle de la Maire, sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Étaient présents : MM. Christian MIGNARD, Jacky GALLOIS, Adjoint. M. Jérôme DURET, Mme Annie FEVRIER, M. Yves SEBILLOTTE, Mme Blandine MIAS, M. Jean-Claude BOULAY, Mme Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER, Mme Dorothee FERCOQ.

Excusé : /.

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11

Présents : 11

Exprimés : 11

Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Blandine MIAS.

PRÉAMBULE – RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le Maire demande aux élus de valider le rajout de trois questions à l'ordre du jour :

- services départementaux – signature nouvelle convention préalable de sollicitation des services en matière de voirie,
- modification des statuts du SICECO,
- délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification.

I - APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015.

Le compte rendu du 15 décembre est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

II – PRÉPARATION DU BUDGET AVEC RECHERCHE D'ÉCONOMIE.

Une demande de prêt (40 000 €) déposée en juillet pour financer la 4^{ème} tranche des travaux de la RD 119 (échelonnés sur 4 ans car coût élevé). Ces travaux étaient obligatoires suite aux importants désordres occasionnés sur les propriétés riveraines (ruissellements, infiltrations...). Après étude du dossier de financement, la Commission d'Engagement (Caisse des Dépôts) a demandé à la Commune d'acter officiellement ses perspectives financières chiffrées pour le budget 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (Yves SEBILLOTTE),

S'ENGAGE :

- à augmenter la fiscalité pour un produit nouveau à minima de 7 311 €,
- à réaliser des économies de dépenses de fonctionnement :
 - diminution des intérêts de l'emprunt Palulos : 1 500 €,
 - suppression de l'emploi CUI si les remboursements faits par l'Etat ne sont plus à la hauteur du présent contrat (75 %),
 - non reconduction de l'emploi de l'agent technique démissionnaire : 1 200 €,
 - économies d'électricité (coupure la nuit de 22h à 4h) : environ - 40 % sur les factures d'éclairage public.

III – ASSURANCE DES GARANTIES STATUTAIRES DU PERSONNEL DE LA COMMUNE.

Après comparatif ; GROUPAMA propose les meilleures garanties (risques de décès, maternité, adoption et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident imputable au service et maladie professionnelle, sans franchise ; maladie et accident de la vie privée : franchise de 15 jours ; y compris remboursement charges patronales pour le remplacement éventuel de la Secrétaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE et DÉCIDE d'accepter cette assurance (cotisation annuelle : 1 699,01 € dont 533 € remboursés par SALMAISE).

IV – SERVICES DÉPARTEMENTAUX – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION PRÉALABLE DE SOLLICITATION DES SERVICES EN MATIÈRE DE VOIRIE.

Il faut renouveler la convention signée en 2013 (échéance au 31/12/2015), pour la réalisation par les Services Départementaux de prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de reconduire cette convention effective du 1^{er} janvier 2016 et **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

V – MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO.

Le 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts. Cette révision vise deux objectifs : étendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires, et permettre aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications statutaires et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous actes relatifs à cette délibération.

VI – DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON (SMBVA).

A la suite de la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA), deux délégués sont désignés pour représenter la Commune au syndicat : M. Jérôme DURET – délégué titulaire et Mme Annie FEVRIER – délégué suppléant.

VII – QUESTIONS DIVERSES.

1) Liste électorale.

Suite à la plainte d'une administrée, 24 radiations ont été faites au 31 décembre 2015.

2) Prochaine réunion de Conseil Municipal.

M. le Maire propose le mardi 22 mars à 20 h 30 à la Mairie pour le vote du budget (ou en février en cas d'urgence).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Rapporteur : **Mme Blandine MIAS**